

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE
CANTON DU BOIS D'OINGT
COMMUNE DE LEGNY 69620

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 069-216901116-20240624-201414-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024 – 14

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU COMMUNAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 12
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt quatre
le 24 JUIN

Le Conseil Municipal de la commune de LEGNY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie JOVILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Présents : Mesdames Nathalie Banes, Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Delphine Favre, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michelle Ratton, Fabienne Rodet,
Messieurs Laurent Poudroux, Olivier Thevenet.

Absents excusés Mr Laurent Aulas

Secrétaire de séance Mme Nicole Boyer

Madame le Maire rappelle
le 12 avril 2021 par délibération, le conseil municipal de Légny a décidé d'engager la révision du PLU communal. Cette décision a été confortée par la délibération en date du 7 juin 2021, qui en a précisé les objectifs majeurs :

Concernant l'habitat, la révision du PLU a pour objectif de :

- S'inscrire dans les solidarités territoriales en diversifiant l'offre en logements en particulier pour permettre de maintenir sur la commune une mixité sociale, générationnelle et permettre la mise en œuvre des orientations et recommandations du SCOT et du PLH
- Adapter la dynamique de construction pour répondre aux besoins des ménages et augmenter le parc de logements tout en tenant compte des contraintes liées aux risques et nuisances.
- Dimensionner l'ensemble des zones d'urbanisation et prévoir selon les secteurs, leur densification au regard de plusieurs critères dont notamment :
 - localisation vis à vis des équipements et des services, desserte par les transports en commun et les modes doux, desserte et capacité des infrastructures et réseaux publics,
 - sensibilités environnementales (milieu naturel et paysage) et activités en place (agriculture...)
- Répondre aux besoins en matière d'équilibre de l'habitat en favorisant une offre diversifiée de logements à la fois dans ses formes (collectif, intermédiaire, individuel) et dans ses statuts d'occupation (accession, location). Cette réflexion prendra en compte une réflexion visant à diminuer les nuisances routières dans les lieux de centralité (Place du Bourg, centres hameaux)
- Maintenir l'animation des hameaux constitués de taille significative, en permettant leur développement maîtrisé sans extension urbaine de taille significative : notamment le hameau de Billy et celui de la Flachère...
- De prendre en considération et d'intégrer les prescriptions de la Charte d'intégration paysagère de la CCBPD élaborée par le CAUE Rhône

Concernant l'économie du territoire, la révision du PLU a pour objectifs de:

- Promouvoir un dynamisme et une diversité économique, source de richesses et d'emplois,
- Favoriser l'évolution et la diversification des sites d'accueil économiques existants. En particulier maîtriser l'évolution du secteur des Ponts-Tarrets pour lui conserver sa vocation de valorisation des acteurs locaux
- Maintenir et renforcer l'attractivité et le dynamisme des différents pôles de commerces et de services présents sur le territoire communal et plus particulièrement celui du secteur des Ponts-Tarrets.

- Favoriser le développement touristique en favorisant une diversité des hébergements touristiques
- Veiller à la préservation de l'activité agricole sur le territoire communal : cette activité constitue une richesse économique.
- Il s'agit de créer des conditions favorables au maintien de ses capacités de production.

Concernant le cadre de vie, la révision du PLU a pour objectif de:

- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain, notamment:
 - par l'aménagement de la place du centre-village dans toutes ses fonctions.
 - par l'adaptation et le renforcement de l'offre en équipements collectifs et en services
- Favoriser le lien entre la commune et la nature notamment par la valorisation des espaces plantés de proximité,
- Conforter les continuités des parcours en modes doux dans l'espace communal convergeant vers les pôles générateurs de déplacement (équipements publics ou d'intérêt collectif, les zones d'activités, les points d'accès aux transports en commun).
- veiller au maintien des qualités paysagères
- veiller à la valorisation du patrimoine bâti

Concernant l'environnement, la révision du PLU a pour objectif de:

- Définir et protéger les continuités écologiques (trame verte et bleue) et les éléments participant à ces continuités (réseaux de haies, boisements, etc....).
- Mettre à jour et hiérarchiser les protections relatives aux boisements en lien avec les enjeux de préservation de la trame verte.
- Améliorer la perception de la commune et de sa variété de paysage et son appartenance au territoire Beaujolais Pierres Dorées
- Prendre en compte les problématiques énergétiques et les nuisances (Pollution bruit etc.)

Après deux ans de travail et de réunions associant l'ensemble de l'équipe municipale, le PADD qui répond à ces objectifs se traduit par quatre orientations majeures :

Orientation 1 : adapter l'urbanisation et diversifier l'habitat :

- en recherchant un développement démographique permettant d'affirmer le dynamisme de la commune tout en positionnant ce développement sur la qualité ;
- en anticipant les besoins induits par ce développement démographique (réseaux, équipements, espaces publics...) ;
- en permettant à tous de pouvoir se loger et promouvoir un habitat de qualité
- en recentrant le développement à partir du centre bourg et en maîtrisant la consommation foncière induite par le développement
- en renforçant les connexions et en facilitant les mobilités alternatives à la voiture et en valorisant la gare

Orientation 2 : Légy une commune dont le développement économique est principalement lié aux commerces et services aux habitants

- conforter et mieux qualifier le pôle économique des Ponts-Tarrets
- renforcer le développement du tourisme notamment en lien avec l'itinérance et le tourisme vert

Orientation 3 : valoriser les patrimoines au cœur du cadre de vie

- préserver le patrimoine historique, urbain et architectural de la commune
- préserver les qualités paysagères de la commune
- protéger les qualités environnementales de la commune et s'engager vers la transition climatique et énergétique

Orientation 4 : assurer des conditions favorables à la pérennité de l'activité agricole et protéger les ressources forestières

- préserver la ressource agricole
- valoriser la diversité des usages de la forêt et favoriser les actions de gestion de la forêt

Madame le Maire rappelle que ce PADD a fait l'objet d'une présentation aux partenaires publics associés et devant les habitants. Madame le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son implication dans tous les ateliers de travail et d'avoir su conserver une qualité d'écoute mutuelle, quels que soient les sujets abordés et d'avoir su trouver à chaque fois, le consensus nécessaire pour mener à bien cette démarche.

Il est temps de laisser le débat, qui a largement pu se développer au cours de tous les ateliers de travail puisque toute l'équipe municipale a été systématiquement associée, de s'exprimer :

Les élus du conseil municipal soulignent à l'unanimité le travail partagé, la qualité d'écoute mutuelle, la richesse du travail et un partage du PADD transparent.

Chacun remercie le bureau d'études Latitude pour la qualité de son accompagnement et de la retranscription de la réflexion nourrie par l'équipe municipale. Ce PADD porte fidèlement les orientations souhaitées qui se sont enrichies progressivement au cours des différents échanges. Le conseil confirme que ce PADD exprime toutes les valeurs défendues par la décision initiale de lancer la révision du PLU et que ce document propose un projet réaliste pour le bien commun.

Madame le Maire, après que chaque membre du conseil ait pu s'exprimer
Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations du PADD

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Sylvie JOVILLARD.



Visé par la secrétaire de séance
Mme Nicole BOYER
Le, 26/06/24